

RÈGLEMENT - BOURSE AUX VÉLOS

1) La bourse a pour but de mettre en relation des vendeurs et acheteurs de vélos, Change de Chaîne sert uniquement d'intermédiaire et n'a aucune responsabilité légale dans la transaction entre acheteur et vendeur.

2) Les vélos sont vendus en l'état, Change de Chaîne n'est pas responsable du prix ni de l'état du vélo. Change de Chaîne n'assure pas de service après-vente.

3) Change de Chaîne assure la surveillance du vélo entre le moment de la dépose et celui de la vente ou de la reprise qui ne peut dépasser 18h.

4) Change de Chaîne prend 10% sur le prix des vélos vendus, cette commission est destinée à compenser les coûts de l'opération et le bénévolat valorisé de ses membres. Aucune commission n'est prise sur les invendus.

5) La dépose se fait essentiellement entre 9h et 11h.

6) Change de Chaîne note les caractéristiques du vélo, les coordonnées du vendeur, le prix de vente proposé et le numéro de vente.

7) Une carte d'identité est demandée au vendeur.

Dans le cas d'un vélo marqué antivol, le passeport Bicycode est exigé pour pouvoir déposer le vélo à la vente.

8 Change de Chaîne remet un coupon vendeur portant le numéro de vente au déposant.

9) Le vélo est déposé dans l'enclos avec son numéro et son prix.

10) Change de Chaîne se réserve le droit de discuter le prix du vélo et de signaler aux acheteurs les défauts importants remarqués, en particulier sur la sécurité.

11) La vente se fait de 11h à 17h. Afin d'éviter la cohue un numéro d'ordre peut être donné et l'affluence dans l'enclos limitée.

12) Selon le souhait du vendeur, le vélo peut être soldé à partir de 15h. Cette possibilité est indiquée sur la fiche vélo.

13) L'acheteur règle le montant du vélo en le sortant de l'enclos. Il peut payer en espèces ou en chèques. Dans ce dernier cas, deux chèques sont demandés : l'un pour le vendeur, l'autre pour la commission sur les transactions prise par Change de Chaîne.

14) Une carte d'identité est demandée à l'acheteur.

15) Un certificat de vente est remis à l'acheteur, portant les coordonnées du vendeur.

16) Le remboursement des vélos vendus peut se faire à partir de 17h.

17) Pour le remboursement ou la reprise d'un vélo, le coupon vendeur est exigé et remis à Change de Chaîne.

18) La reprise des vélos non vendus se fait entre 17h et 18h.

19) Les vélos non repris à 18h sont considérés comme abandonnés et donnés à Change de Chaîne.

